

Les prix attribués à l'arrivée sont les suivantes :
Il y a une "Superprime" prévue le 5ième et 10ième tour de □ 150.

Article 10. Antidopage

Le règlement antidopage de RLVB s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Néerlandophone s'applique conformément aux dispositions de la loi de la Belgique ainsi que de la Communauté Flamande.

Le contrôle antidopage a lieu au **terrain de football Groene Duivels, Bosuilstadion, Klijtberg, Ingoogem**, Le local sera intitulé "contrôle medical"

Le médecin-inspecteur et les organisateurs afficheront la liste des dossards des coureurs qui devront se présenter au contrôle antidopage.

Article 11. Protocol

Conformément, les trois premiers de l'épreuve G.P. Textile Vichte doivent se présenter au protocole. Ils se présenteront dans un délai maximum de 15 minutes après leur arrivée.

Article 12. Pénalités

Le barème de pénalités de RLVB est le seule applicable.

Articles 13. Flèches signalétiques

Des flèches signalétiques seront placées, bien visible, tout au long du parcours. Un spécimen sera exposé dans le local d'inscription à titre d'exemple.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenue pour responsable des erreurs de parcours commis par les coureurs et/ou suiveurs.

Articles 14. Responsabilités.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux malades ou accidents dont les coureurs ou suiveurs pourraient être victime pendant l'épreuve, ainsi que pour les dommages matériels éventuels.

Articles 15. Directeur de course

La fonction de directeur de course sera tenue par Johan Beirlaen et l'assistance de :

Philippe Degroote (0495) 03 09 23

Oudenaardestraat 15, 8570 Vichte

Article 16. Indemnités

Les indemnités seront payées (pour les coureurs avec contrat par cyclingservice) pour toutes les autres coureurs à la permanence le 23 septembre.

Articles 17. Plaintes

Toute plaintes concernant un fait ou une décision durant l'épreuve sera portée devant le collège de commissaires. Une plainte devra être déposées dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur, ou de la fermeture du controle.

Cependant, une plainte concernant une décision préalable du collège de commissaires ou le classement, devront étre déposées dans les 30 minutes suivant la communication de cette décision ou du classement.

College van commissarissen			
Voorzitter Président	DERAMOUDT Jan, Hoge Duinenlaan 2, 8670 KOKSIJDE	0477/37 21 71	dera164@skynet.be
Aankomstrechter Juge d'Arrivée	VANDERMEULEN Xavier, Wakkensteenweg 108, 8710 SINT-BAAFS-VIJVE	0495/67.00.12	xavier.vandermeulen@belgiancycling.be
Commissaris 2	Rigole Rauol, Burg. G. Dussartlaan 97, 8860 LENDELEDE	0486/62 80 73	raoul.rigole@telenet.be
Commissaris 3	BRULEZ Krist, Olympialaan 17, 8880 ST-ELOOIS-WINKEL	0497/08 08 86	krist_brulez@hotmail.com
Com. Moto	GRYSON Dirk, Oekensestraat 52, 8870 IZEGEM	0494/92 81 26	dirkgryson1@telenet.be
Piloot/Pilote moto	GODEFRIDIS Leon, Cornillestraat 13, 8670 KOKSIJDE	0476/29 12 61	leon.godefridis@telenet.be

Fotofinish West-Vlaanderen			
Operator	BEKAERT Rony, Koning Albert I Laan 82/12, 8800 ROESELARE	0476/84 88 52	bekaert.rony@skynet.be

Telecom : Kanaal Radio Tour 1 = Freq. 164.63125 - Kanaal Intern 1 Intern = Freq.Intern 168.596875
--

Nationaal Reportage Team			
Telecom Team Installatie Radio			